



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
 MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

communiqué

No: 7
 No.: 7

DIFFUSION:
 RELEASE:

FOR IMMEDIATE RELEASE
 POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
 JANUARY 29, 1979
 LE 29 JANVIER 1979

C O R R E C T I O N

SECOND PARAGRAPH OF THE PRESS RELEASE SHOULD READ:

The Agreement was signed by Mr. Jamieson and by representatives of Antigua, Barbados, Belize, Dominica, Grenada, Jamaica, St.Kitts-Nevis-Anguilla, St. Lucia and Trinidad and Tobago. Also in attendance at the ceremony were the Secretary-General of CARICOM, members of the Canadian Parliament and a group of senior Canadian business leaders. Guyana, Montserrat and St. Vincent are expected to sign the Agreement within the next few days.

AND THE LAST SENTENCE OF THE SEVENTH PARAGRAPH SHOULD READ:

The industrial co-operation section together with the protocol, provide for government encouragement and facilitation of private sector industrial cooperation including the transfer of technology.

* * * * *

LE DEUXIÈME PARAGRAPHE DE CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE DEVRAIT SE LIRE:

L'Accord a été signé par M. Jamieson ainsi que par des représentants d'Antigua, de la Barbade, de Belize, de la Dominique, de la Grenade, de la Jamaïque, de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, de Sainte-Lucie, et de La Trinité-et-Tobago. Le Secrétaire général du CARICOM, des parlementaires canadiens ainsi qu'un groupe de dirigeants d'entreprises canadiennes ont également assisté à la cérémonie. La Guyana, le Montserrat et le Saint-Vincent devraient signer l'Accord dans les prochains jours.

ET LE SEPTIÈME PARAGRAPHE, DERNIÈRE LIGNE DEVRAIT SE LIRE:

Le Protocole et la partie qui traite de la coopération industrielle prévoient des mesures gouvernementales en vue d'encourager et de faciliter la coopération industrielle dans le secteur privé ainsi que les transferts de technologie.

* * * * *

P.S. Correction of our communiqué No. 7 released January 20, 1979.
 Correction du communiqué no. 7 émis le 20 janvier 1979.